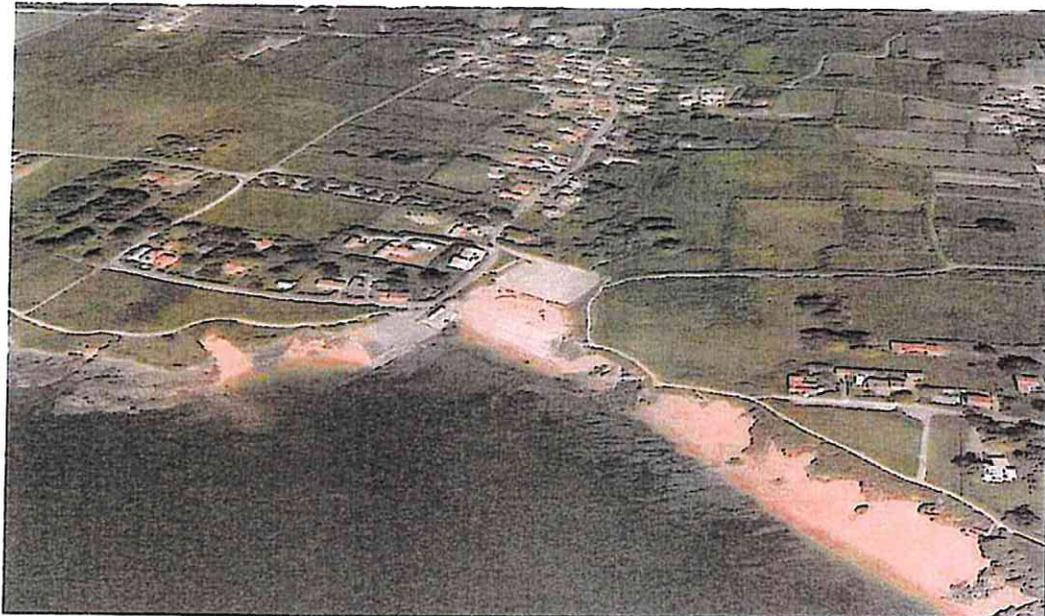


## **8 – Plans d'aménagement de la concession**

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune de PORNIC

# DOSSIER DE CONCESSION DE PLAGES



PLAGE DU PORTMAIN

## I- DESCRIPTION DU SITE

La plage du PORTMAIN est située à environ 2,5km à l'ouest du centre bourg de Sainte Marie sur Mer, entre la plage de l'Etang et celle du Porteau.

Accessible par la rue de la Plage du Portmain et la rue de la Gilardière, cette plage s'étend sur un linéaire d'env. 350m.

### A- Equipements

Très fréquentée en période estivale, mais également en demi saison, cette plage de quartier, dispose d'un grand parking au Nord (130 emplacements) directement aménagé au niveau de la plage et d'un second parking au Sud-Ouest (30 emplacements) permettant la mise à l'eau des engins de navigation. Une plateforme béton, en palier intermédiaire, est équipée pour recevoir une activité commerciale saisonnière.

Le grand parking dispose de poubelles, points de tri sélectifs et de toilette publique automatisé accessible PMR raccordée au réseau d'assainissement EU qui relie l'ancien restaurant LE PAPAGAYO au poste de relèvement, implanté en fond de parking. Un bac dégraisseur pour les eaux de cuisine est également piqué sur ce réseau.

Un rejet d'eaux pluviales (PK1200) existe sous l'emprise de cette plage. Ce réseau est composé d'un collecteur béton Ø600 en sortie sous le parking haut puis Ø800 sous le parking bas.

Pour assurer la continuité du cheminement côtier, un cheminement accessible PMR en patelage bois et démontable a été installé

Une surveillance de la plage est assurée en juillet et en août par du personnel compétent (SNSM) installé dans un poste de secours (cabane préfabriquée) situé sur le parking Sud-Ouest. Ce poste est raccordé à l'ensemble des réseaux nécessaires à son exploitation.

L'équipe de surveillance dispose d'un engin de navigation pour les sauvetages en mer au niveau du Portmain et assure également les interventions nécessaires au Porteau.

### B- Accessibilité handicapés

Une place de stationnement est réservée aux personnes à mobilité réduite sur le parking ouest et 2 places au niveau du parking de la plage. Un marquage au sol identifie clairement ces espaces réservés.

Un WC automatisé accessible PMR a été installé

Une rampe aux normes PMR (pente 8%) entre le parking haut et le plateau restaurant a été construite

Un système de sonnette sans fil permet au public PMR d'alerter le poste SNSM afin de la mise à disposition d'un tiralo.

Une labélisation handiplage est en cours

Une navette estivale gratuite accessible PMR dessert ce site chaque année

Un dossier « accessibilité » est joint en annexe au présent dossier (5 – accessibilité)

### C- Signalétique

On retrouve sur cette plage et ses abords, les panneaux d'affichage permanent suivants :

- réglementation sur la pêche à pied.
- plan du cheminement piéton côtier.
- Information sur la surveillance et la baignade.

En saison balnéaire, figure également la signalétique suivante :

- Mâts indicateurs de baignade, situés à proximité du poste de secours
- Balisage du chenal de baignade
- Affichage du plan de baignade

## **II- SOUS-CONCESSIONS**

La Commune de PORNIC propose de sous-traiter deux espaces de la concession, l'un directement sur la plage, l'autre sur la plateforme aménagée.

### A- Club de Plage – lot 1

La Commune souhaite donc réserver un emplacement d'une surface d'env. 524 m<sup>2</sup> maximum permettant l'implantation d'un club de plage avec jeux d'enfants, bassin de natation, cabane d'accueil. Les sous-traitants animant les clubs de plage devront respecter la législation régissant l'activité de ces établissements et les installations devront répondre aux normes de sécurité.

L'emplacement sous-traité est raccordable aux réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement. Il pourra être clos par l'exploitant en fonction du projet et devra respecter les dimensions maxima figurées au plan joint. Les clôtures et cabane d'accueil devront respecter une charte d'insertion paysagère et s'intégrer au site tant dans les matériaux que dans les couleurs.

L'ensemble des structures sera démontable et démonté en fin de saison pour laisser l'espace à son état initial.

La durée proposée est de 4 mois compris entre le 1er JUIN et le 30 SEPTEMBRE.

### B- Location de matériels balnéaires et Bar-Restaurant – lot 2

Située entre le bourg de la Plaine sur Mer et celui de Ste Marie, le quartier du Portmain vit au rythme du tourisme. Sans commerce aux environs, le seul point de rencontre du quartier est la plage. Pour préserver l'animation de ce site, et apporter un vrai service aux touristes, le maintien d'un bar restaurant saisonnier apparaît nécessaire.

L'emplacement réservé à l'implantation de l'activité de « location de matériels balnéaires – bar-restaurant de plage » d'une superficie de 323 m<sup>2</sup> se trouve sur une plateforme aménagée par la commune et formant un palier intermédiaire entre les deux parkings.

Cette plateforme est accessible par un escalier depuis la plage et deux escaliers depuis le parking haut.

Pour assurer la continuité du passage le long du littoral, un espace de 3m de large reliant les deux escaliers principaux restera libre à la circulation piétonne.

La plateforme dispose de l'ensemble des réseaux nécessaires à l'activité projetée.

Les installations devront respecter une charte d'insertion paysagère et s'intégrer au site tant dans les matériaux que dans les couleurs.

L'ensemble des structures sera démontable et démonté en fin de saison pour laisser l'espace à son état initial.

La durée d'exploitation proposée est de 6 mois compris entre le 1er AVRIL et le 30 SEPTEMBRE.

### RECAPITULATIF

CARACTERISTIQUE DE LA PLAGE : S : 14174m<sup>2</sup> | L : 722 ml

LOT	ESPACES SOUS-TRAITES	SURFACE	LINEAIRE	TEMPS D'OCCUPATION
N°1	Club de plage	524 m <sup>2</sup>	31.3 ml	4 mois
N°2	Activité Balnéaire – restauration et bar	323 m <sup>2</sup>	45.7 ml	6 mois

TOTAL cumulé	847 m <sup>2</sup>	6%	77ml	10.7%
--------------	--------------------	----	------	-------

### III- CONDITIONS FINANCIERES

Les investissements prévus devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelles sont exposées en annexe au présent dossier (4 - budget prévisionnel).

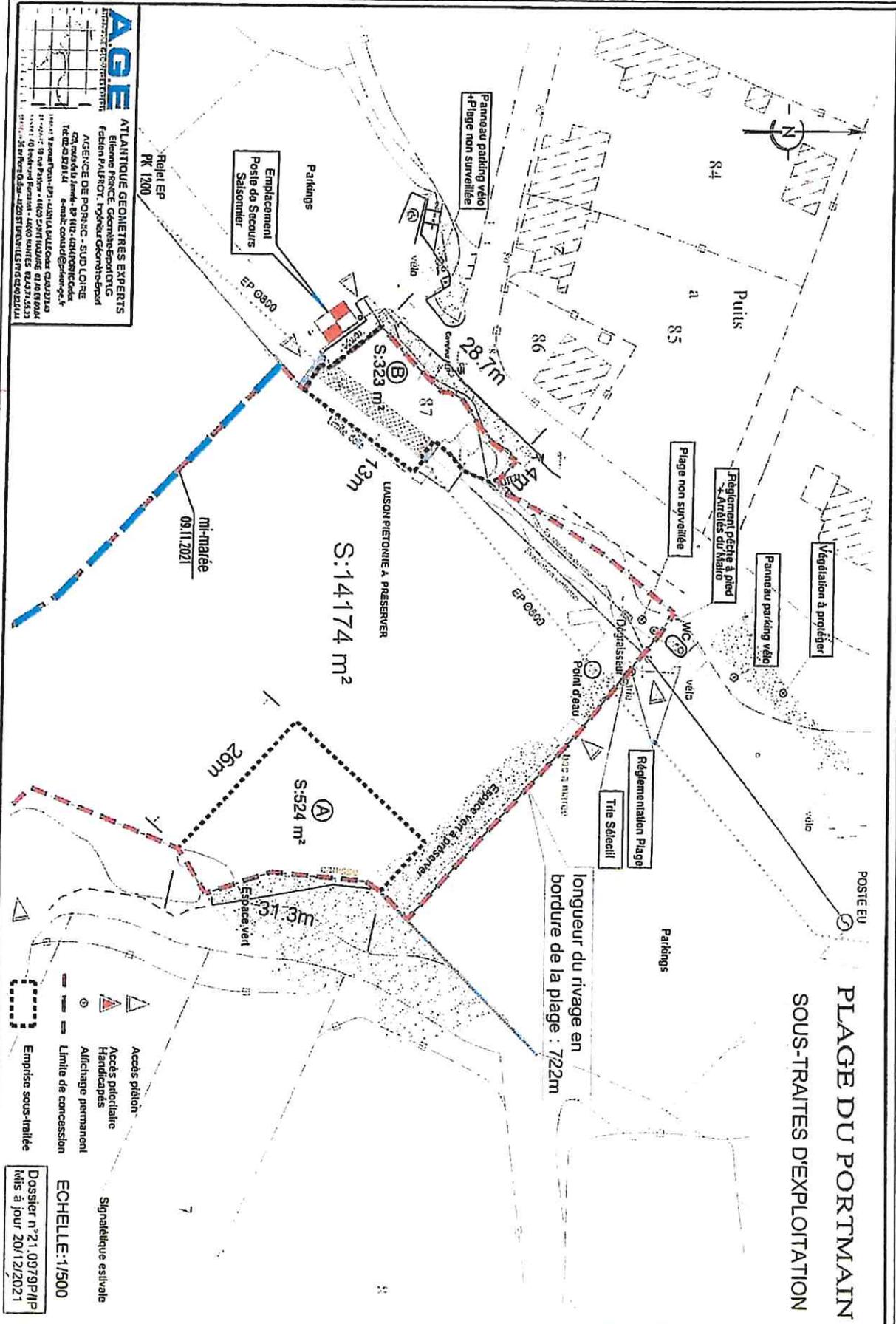
### IV- INFORMATION DU PUBLIC

Dispositif matériel d'information joint en annexe (6 – information du public)



# PLAGE DU PORTMAIN

## SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION

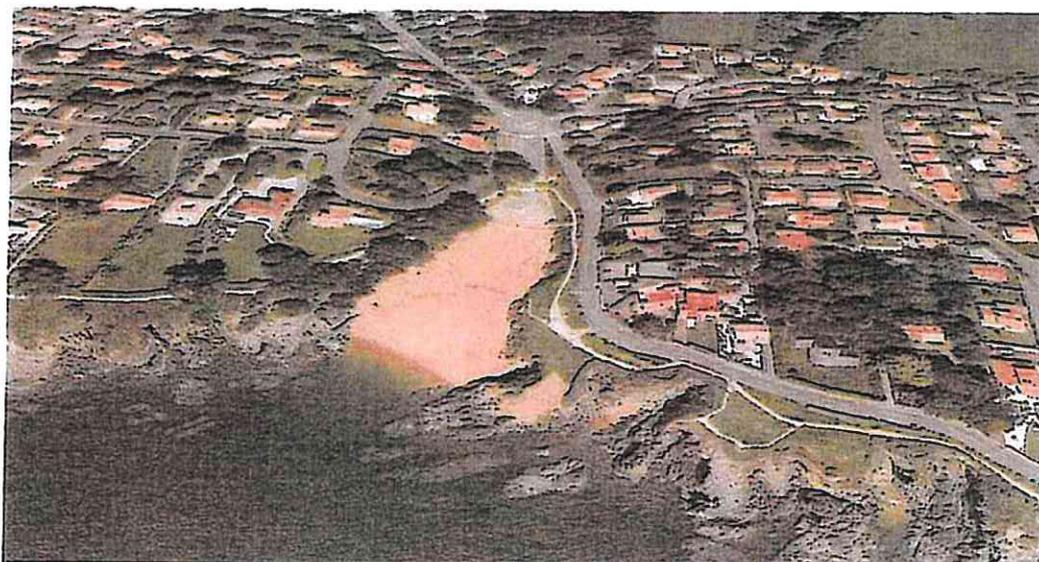


**AGE**  
**ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS**  
 Entreprise géométrique  
 Etlenn France, Géomètres-Experts  
 Fabien PALFROY, Ingénieur Géomètre-Expert  
 AGENCE DE PORT-SCUR - SUD LOIRE  
 42, rue de la Bouteille - BP 410 - 49100 PORT-SCUR  
 Tél. 02 47 27 91 41 - Fax 02 47 27 91 42  
 Email: contact@age-geometres.fr  
 Site: www.age-geometres.fr  
 19 rue Pasteur - 41000 PORT-SCUR - 49100 PORT-SCUR  
 19 rue Pasteur - 41000 PORT-SCUR - 49100 PORT-SCUR  
 19 rue Pasteur - 41000 PORT-SCUR - 49100 PORT-SCUR

Accès piéton  
 Accès prioritaire  
 Handicapés  
 Affichage permanent  
 Limite de concession  
 Empièce sous-railée  
 Signalétique estivale  
 ECHELLE: 1/500  
 Dossier n° 21.0979/P/P  
 Mts à jour 20/12/2021

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune de PORNIC

# DOSSIER DE CONCESSION DE PLAGES



PLAGE DU PORTEAU

NOVEMBRE 2021

## I- DESCRIPTION DU SITE

La plage du PORTEAU est située à environ 1.3km à l'ouest du centre bourg de Sainte Marie sur mer, entre la plage du Portmain et celle des Sablons.

A la jonction de la rue Yves Ponceau, la rue des Bougrenets et la corniche du Porteau, et desservi par un parking aménagé, cette plage forme un entonnoir d'environ 110m de profondeur et de 50m en bouche.

Les accès piétons sont multiples, assurant notamment la continuité du cheminement côtier. Ces accès sont balisés par des clôtures basses et les accotements sont plantés de végétaux adaptés au climat de bord de mer.

### A- Equipements

Très fréquentée en période estivale, cette plage de quartier dispose d'un parking de quarante quatre emplacements, directement aménagés au niveau de la plage. Ce parking supporte des toilettes publiques accessible PMR (2 unités – structure béton - habillage bois), des poubelles et un point de tri selectifs. Il permet le stationnement des 2 roues en dehors des voies de circulations. Une station de relèvement d'eaux usées est également implantée dans l'emprise du parking.

Un rejet d'eaux pluviales (PK2900) existe sous l'emprise de cette plage. Ce réseau est composé d'un collecteur béton Ø800 longeant le flanc Nord-Ouest du site.

Une surveillance de la plage est assurée en juillet et en août par du personnel compétent (SNSM) installé dans un poste de secours (cabane préfabriquée) situé en hauteur coté corniche du Porteau. Ce poste est raccordé aux réseaux nécessaires à son exploitation (EDF/FT).

En cas de sauvetage nécessitant un engin de navigation, l'équipe de surveillance fait appel aux moyens du poste de secours de la plage du Portmain.

### B- Accessibilité handicapés

Le parking dispose, aux abords immédiats de la plage, de 2 emplacements handicapés identifiés par un marquage au sol et un panneau réglementaire.

Dès l'entrée de la plage, une allée en caillebotis bois complétée par un tapiroule permet aux personnes à mobilité réduite, une circulation d'une cinquantaine de mètres sur le sable. Un panneau stipule la priorité d'usage de cet aménagement.

Un système de sonnette sans fil permet au public PMR d'alerter le poste SNSM afin de la mise à disposition d'un tiralo.

Une labélisation handiplage est en cours

Une navette estivale gratuite accessible PMR dessert ce site chaque année

Un dossier « accessibilité » est joint en annexe au présent dossier (5 – accessibilité)

### C- Signalétique

On retrouve sur cette plage et ses abords les panneaux d'affichage permanent suivants :

- cheminement prioritaire aux handicapés
- réglementation sur la pêche à pied
- plan du cheminement piéton côtier.
- Information sur la surveillance et la baignade.

En saison balnéaire, figure également la signalétique suivante :

- Mâts indicateurs de baignade, situés à proximité du poste de secours
- Balisage du chenal de baignade
- Affichage du plan de baignade

## II- SOUS CONCESSIONS

La Commune de PORNIC propose de sous-concéder un espace sur le flanc Nord-est de la plage, permettant l'exploitation d'une activité de location balnéaire / bar-petite restauration.

### A- Location de matériels balnéaires et Bar-Restaurant – lot 3

La Commune souhaite donc réserver un emplacement d'une surface d'env. 403 m<sup>2</sup> permettant l'exploitation d'une activité de location balnéaire / bar-petite restauration.

L'emplacement sous-traité est raccordable aux réseaux d'électricité et d'eau potable mais pas au réseau d'assainissement. Il pourra être clos par l'exploitant en fonction du projet et devra respecter les dimensions maxima figurées au plan joint. Les clôtures et cabane d'accueil devront respecter une charte d'insertion paysagère et s'intégrer au site tant dans les matériaux que dans les couleurs.

L'ensemble des structures sera démontable et démonté en fin de saison pour laisser l'espace à son état initial.

La durée proposée est de 6 mois compris entre le 1er AVRIL et le 30 SEPTEMBRE.

## RECAPITULATIF

*CARACTERISTIQUE DE LA PLAGE : S : 5551 m<sup>2</sup> | L : 322 ml*

LOT	ESPACES SOUS-TRAITES	SURFACE	LINEAIRE	TEMPS D'OCCUPATION
N°3	<i>Activité Balnéaire – restauration et bar</i>	403 m <sup>2</sup>	43.2 ml	6 mois

TOTAL	7.3%	13.4%
-------	------	-------

### III- CONDITIONS FINANCIERES

Les investissements prévus devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelles sont exposées en annexe au présent dossier (4 - budget prévisionnel).

### IV- INFORMATION DU PUBLIC

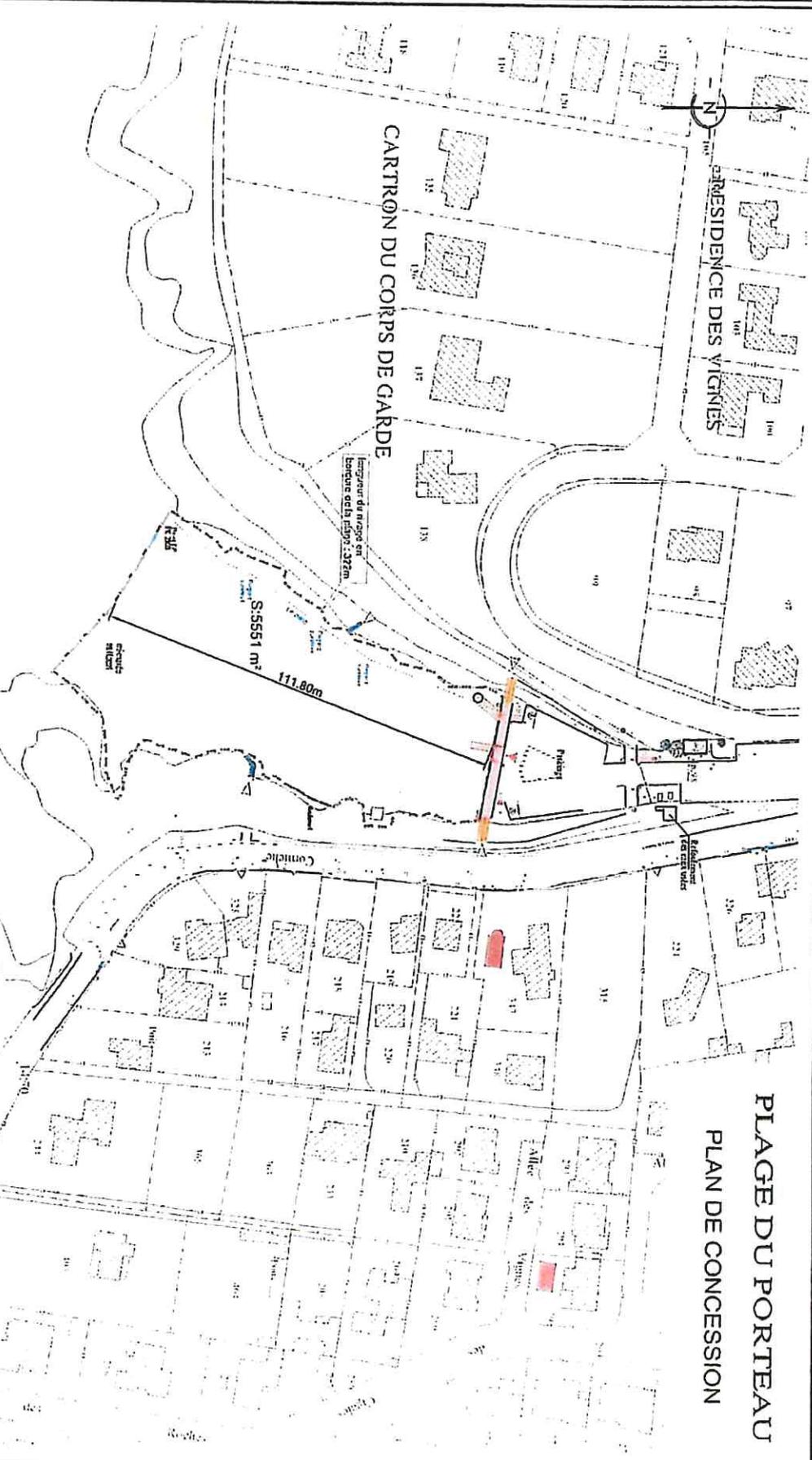
Dispositif matériel d'information joint en annexe (6 – information du public)

**AGGE**  
 ATLANTIQUE GEOMETRIES EXPERTIS  
 Agence de Géométrie Experte  
 Agence de Planification  
 Agence de Travaux  
 Agence de Vente  
 Agence de Location  
 Agence de Gestion  
 Agence de Maintenance  
 Agence de Réparation  
 Agence de Nettoyage  
 Agence de Sécurité  
 Agence de Surveillance  
 Agence de Contrôle  
 Agence de Vérification  
 Agence de Certification  
 Agence de Conformité  
 Agence de Qualité  
 Agence de Performance  
 Agence de Productivité  
 Agence de Rentabilité  
 Agence de Profitabilité  
 Agence de Rentabilité  
 Agence de Profitabilité

Unité de concession  
 Rattachement planimétrique: NGF\_L93\_ced7 (feuille Tchéj)  
 Rattachement altimétrique: NGF\_IGN69 (feuille O.S.13-42)

Accès pignon  
 Accès prioritaire  
 Handicapés  
 Affichage permanent

ECHELLE: 1/1000  
 Dossier n° 21.0979P/P  
 Mis à jour 20/12/2021



**PLAGE DU PORTEAU**  
**PLAN DE CONCESSION**



DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune de PORNIC

DOSSIER DE  
CONCESSION DE PLAGES



PLAGE DES SABLONS

## I- DESCRIPTION DU SITE

La plage du SABLONS est située à environ 400m à l'ouest du centre bourg de Sainte Marie sur Mer, entre la plage du Porteau et celle de Montbeau.

Accessible depuis la rue des Sablons et le chemin côtier, cette crique s'étend sur un linéaire d'env. 72m.

### A- Equipements

Les abords de la plage sont aménagés sur plusieurs paliers.

Au niveau de la route, on retrouve un parking de 13 emplacements. Puis en contrebas, un square surplombant la plage et équipé de toilettes publiques (2unités) qui va être remplacé en mars 2022 par un toilette public automatisé accessible PMR, de bancs et d'un point de tri sélectif.

Un poste de refoulement existe sur le chemin côtier et permet de diriger les eaux usées issues des propriétés contiguës vers le réseau collectif gravitaire.

Compte tenu de sa faible capacité d'accueil, aucune surveillance n'est postée en période de haute saison.

### B- Accessibilité handicapés

La plage des Sablons est une crique entourée de parois rocheuses escarpées. La dénivelée d'environ 14m entre la rue et la plage ne permet pas d'aménager d'accès pour les personnes à mobilité réduite, répondant aux normes de pente notamment.

Cependant en mars 2022, un toilette public automatisé accessible PMR sera installé

Un dossier « accessibilité » est joint en annexe au présent dossier (5 – accessibilité)

### C- Signalétique

On retrouve sur cette plage et ses abords, les panneaux d'affichage permanent suivants :

- information sur la qualité des eaux
- plan du cheminement piéton côtier.
- Information sur la surveillance et la baignade.
- Un affichage des résultats de l'analyse d'autosurveillance de la qualité des eaux de baignade

## II- SOUS TRAITES D'EXPLOITATION

La Commune de PORNIC propose de sous-concéder un espace pour une activité de location de matériels balnéaires / bar-petite restauration à l'écart des commerces et des activités de la ville.

### A- Location de matériels balnéaires et Bar-Restaurant – lot 4

Cet emplacement d'une surface d'env. 200m<sup>2</sup> maximum permettrait l'accueil d'une activité de location de matériels balnéaires / bar-petite restauration.

Les sous-traitants devront respecter la législation régissant chacune des activités et les installations devront répondre aux normes de sécurité.

L'emplacement sous-traité est raccordable au réseau d'électricité et d'eau potable mais pas au réseau d'assainissement. Il pourra être clos par l'exploitant en fonction du projet global. L'emprise de l'ensemble des activités devra respecter les dimensions maxima figurées au plan joint. Les installations devront respecter une charte d'insertion paysagère et s'intégrer au site tant dans les matériaux que dans les couleurs.

L'ensemble des structures sera démontable et démonté en fin de saison pour laisser l'espace à son état initial.

La durée proposée est de 6 mois compris entre le 1er AVRIL et 30 SEPTEMBRE.

#### RECAPITULATIF

CARACTERISTIQUE DE LA PLAGE : S : 3260 m<sup>2</sup> | L : 174 ml

LOT	ESPACES SOUS-TRAITES	SURFACE	LINEAIRE	TEMPS D'OCCUPATION
N°4	Activité Balnéaire – restauration et bar	200 m <sup>2</sup>	15.4 ml	6 mois

TOTAL	6.1%	8.9%
-------	------	------

### III- CONDITIONS FINANCIERES

Les investissements prévus devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelles sont exposées en annexe au présent dossier (4 - budget prévisionnel).

### IV- INFORMATION DU PUBLIC

Dispositif matériel d'information joint en annexe (6 – information du public)



DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune de PORNIC

# DOSSIER DE CONCESSION DE PLAGES



PLAGE DES GRANDES VALLEES

## I- DESCRIPTION DU SITE

La plage des Grandes Vallées est située à mi distance entre le centre bourg de Sainte Marie sur Mer à l'Ouest et le port de plaisance de Pornic à l'Est.

Entourée de propriétés privées, cette plage est desservie depuis le boulevard de l'Océan, par une rampe en béton et s'étend sur un linéaire d'env. 120m

L'animation de cette plage est principalement assurée par la présence du restaurant LE ZAGAYA.

### A- Equipements

Le boulevard de l'Océan est aménagé et propose, à proximité de l'accès, cinq emplacements longitudinaux complétés par 10 emplacements en épis avenue des grandes vallées.

Un point de tri selectif existe en haut de plage

Un réseau d'eaux usées, issues des propriétés contiguës, traverse la plage en gravitaire jusqu'au poste de refoulement.

Un rejet d'eaux pluviales (PK4600) existe également sous l'emprise de cette plage. Ce réseau est composé d'un collecteur béton Ø600 se déversant dans l'océan.

Compte tenu de sa faible capacité d'accueil, aucune surveillance n'est postée sur cette plage en période de haute saison. Des sanitaires chimiques sont installés chaque été entre la rampe d'accès et la rue.

### B- Accessibilité handicapés

La plage des Grandes Vallées se trouve à environ 3.50m en contrebas de la voie routière. La rampe d'accès existante présente une pente de l'ordre de 15%. Ces caractéristiques ne répondent pas aux normes « handicapés » et l'exiguïté de l'accès (de l'ordre de 3m de large) ne permet pas d'envisager l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Un dossier « accessibilité » est joint en annexe au présent dossier (5 – accessibilité)

### C- Signalétique

On retrouve sur cette plage et ses abords, les panneaux d'affichage permanent suivants :

- réglementation sur la pêche à pied.
- plan du cheminement piéton côtier.
- Information sur la surveillance et la baignade
- Affichage résultats autosurveillances des eaux de baignade.

## II- SOUS CONCESSIONS

Afin de pérenniser la seule animation de cette plage familiale, la Commune de PORNIC propose de sous-concéder un espace permettant l'accueil estival de la clientèle du restaurant LE ZAGAYA.

### A- Terrasse de restaurant – lot 5

La Commune souhaite donc sous-traiter un emplacement d'une surface d'env. 166m<sup>2</sup> maximum permettant l'aménagement d'une terrasse couverte au droit du restaurant.

Une partie du lot est située en espace remarquable au sens de la loi littoral. La sous-concession concerne l'installation d'une terrasse dont l'emprise se situe en dehors de l'espace protégé. Pour le reste du lot, l'exploitant ne pourra être autorisé qu'à l'installation de mobilier de plage (tables, chaises, transats...) directement installé sur le sable.

L'exploitant devra laisser un passage minimum de 5m entre la douche et la terrasse.

L'emplacement sous-traité pourra être clos par l'exploitant en fonction du projet et devra respecter les dimensions maxima figurées au plan joint.

Ces installations devront répondre aux normes de sécurité et seront démontées en fin de saison.

Les installations devront respecter une charte d'insertion paysagère et s'intégrer au site tant dans les matériaux que dans les couleurs.

L'installation sera démontable et démontée en fin de saison pour laisser l'espace à son état initial.

La durée proposée est de 6 mois compris entre le **1er AVRIL** et **30 SEPTEMBRE**.

Cet emplacement est susceptible de bénéficier d'une autorisation spéciale permettant le maintien des installations à l'année tel que prévu par l'article R2124-19 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

## RECAPITULATIF

*CARACTERISTIQUE DE LA PLAGE : S : 4567 m<sup>2</sup> | L : 233 ml*

LOT	ESPACES SOUS-TRAITES	SURFACE	LINEAIRE	TEMPS D'OCCUPATION
N°5	Terrasse	166 m <sup>2</sup>	19 ml	6 mois

TOTAL	3.6%	8.2%
-------	------	------

### III- CONDITIONS FINANCIERES

Les investissements prévus devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelles sont exposées en annexe au présent dossier (4 - budget prévisionnel).

### IV- INFORMATION DU PUBLIC

Dispositif matériel d'information joint en annexe (6 – information du public)



DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune de PORNIC

# DOSSIER DE CONCESSION DE PLAGES



PLAGE DE LA NOEVEILLARD

## I- DESCRIPTION DU SITE

La plage de la Noëveillard est située au niveau du Port de plaisance à environ 1200m à l'ouest du centre ville de Pornic.

A l'intersection du Boulevard de l'océan et de l'avenue Guynemer et l'avenue de la Noëveillard, cette plage s'étend sur un linéaire d'env. 151m.

### A- Equipements

Plage principale de Pornic, très fréquentée en toute saison, le secteur dispose d'un parc de stationnement payant (en été) situé dans l'enceinte du port (100 emplacements proche). Des stationnements longitudinaux sont également aménagés sur l'avenue de la Noëveillard et le boulevard de l'océan.

La plage est desservie par un escalier principal, de deux accès piétons à l'Ouest et un accès depuis le port. Ces différents accès communiquent par des allées caillebotis bois posées à même le sable.

Des cabines de bains en front nord et des commerces de bouche à l'Est font face à cette plage. On retrouve des toilettes publiques aménagées en partie Ouest des cabines (4 unités et 2 urinoirs) ainsi qu'un WC automatisé accessible PMR au sud de la plage.

Cette plage supporte également un poste de refoulement des eaux usées issues des toilettes et un rejet d'eaux pluviales (PK5200) composé d'un collecteur béton Ø400.

Une surveillance de la plage est assurée en juillet et en août par du personnel compétent (SNSM) installé dans le poste de secours bâti sur le promontoire à l'ouest des cabines de bains. Ce poste est raccordé à l'ensemble des réseaux nécessaires à son exploitation.

L'équipe de surveillance dispose d'un engin de navigation pour les sauvetages en mer

### B- Accessibilité handicapés

Deux places de stationnement sont réservées aux personnes à mobilité au niveau de la plage au Sud. Les marquages au sol et les panonceaux réglementaires identifient clairement ces espaces réservés.

Deux places supplémentaires, signalées par un marquage au sol existent dans le parc payant. Dès l'entrée Sud-Est de la plage, une allée en caillebotis bois permet aux personnes à mobilité réduite, une circulation de plus de 20 mètres au niveau du sable. Ce cheminement permet l'accès à un interphone sans fil accessible PMR. Celui-ci a pour but de joindre le poste SNSM et permettre ainsi la mise à disposition d'un tiralo. Un panonceau stipule la priorité d'usage de cet aménagement.

Cet aménagement est complété par la mise en place d'un tapiroule permettant ainsi une jonction complète de la périphérie de la plage aux PMR.

Un WC automatisé accessible PMR existe au sud de la plage.

La commune est en cours de demande de labélisation Handiplage pour ce site.

Une navette estivale gratuite accessible PMR dessert ce site chaque année.

Un dossier « accessibilité » est joint en annexe au présent dossier (5 – accessibilité)

### C- Signalétique

On retrouve sur cette plage et ses abords, les panneaux d'affichage permanent suivants :

- cheminement prioritaire aux handicapés
- plan du cheminement piéton côtier.
- Information sur la surveillance et la baignade.

En juillet et août, figure également la signalétique suivante :

- Mâts indicateurs de baignade, situés sur le poste de secours
- Balisage du chenal de baignade
- Affichage des plans de baignade (3)

## II- SOUS CONCESSIONS

La forte fréquentation de cette plage en été, nécessite une animation permanente et des activités variées occupant les jeunes touristes. Le service d'un club de plage apparaît donc indispensable. D'autres aménagements tels que des cabines de plage et un bar/petite restauration/terrace, permettent également de répondre à l'accueil des estivants.

### A- Club de Plage – lot 6

La Commune souhaite réserver un emplacement d'une surface d'env. 600 m<sup>2</sup> maximum permettant l'implantation du club de plage avec jeux d'enfants, portiques, agrès divers, bassin de natation et cabane d'accueil. Les sous-traitants animant les clubs de plage devront respecter la législation régissant l'activité de ces établissements et les installations devront répondre aux normes de sécurité.

L'emplacement sous-traité est raccordable aux réseaux d'électricité et d'eau potable mais pas au réseau d'assainissement. Il pourra être clos par l'exploitant en fonction du projet et devra respecter les dimensions maxima figurées au plan joint. Les clôtures et cabane d'accueil devront respecter une charte d'insertion paysagère et s'intégrer au site tant dans les matériaux que dans les couleurs.

Pour assurer la continuité du passage le long du littoral, un espace de 3m de large reliant les divers escaliers restera libre à la circulation piétonne.

L'ensemble des structures sera démontable et démonté en fin de saison pour laisser l'espace à son état initial.

La durée proposée est de 6 mois compris entre le 1er AVRIL et 30 SEPTEMBRE.

## B- Location de cabines de plage / bar-petite restauration – lot 7

La Commune souhaite donc sous-traiter un emplacement d'une surface d'env. 359 m<sup>2</sup> maximum permettant l'exploitation de cabines de plage, d'un bar/petite restauration et d'une terrasse attenante.

Pour assurer la continuité du passage le long du littoral, l'exploitant devra laisser un passage minimum de 3m entre les bâtiments et la terrasse.

L'emplacement sous-traité est raccordable aux réseaux d'électricité et d'eau potable mais pas au réseau d'assainissement. Il pourra être clos par l'exploitant en fonction du projet et devra respecter les dimensions maxima figurées au plan joint.

Ces installations devront répondre aux normes de sécurité et seront démontées en fin de saison.

La durée proposée est de 6 mois compris entre le 1er AVRIL et 30 SEPTEMBRE.

### RECAPITULATIF

CARACTERISTIQUE DE LA PLAGE : S : 12547 m<sup>2</sup> | L : 375ml

LOT	ESPACES SOUS-TRAITES	SURFACE	LINEAIRE	TEMPS D'OCCUPATION
N°6	Club de plage	600 m <sup>2</sup>	20 ml	6 mois
N°7	Cabines de plage – restauration et bar	359 m <sup>2</sup>	51.5 ml	6 mois

TOTAL CUMULÉ	959 m <sup>2</sup>	7.6%	71.5 ml	19.1%
--------------	--------------------	------	---------	-------

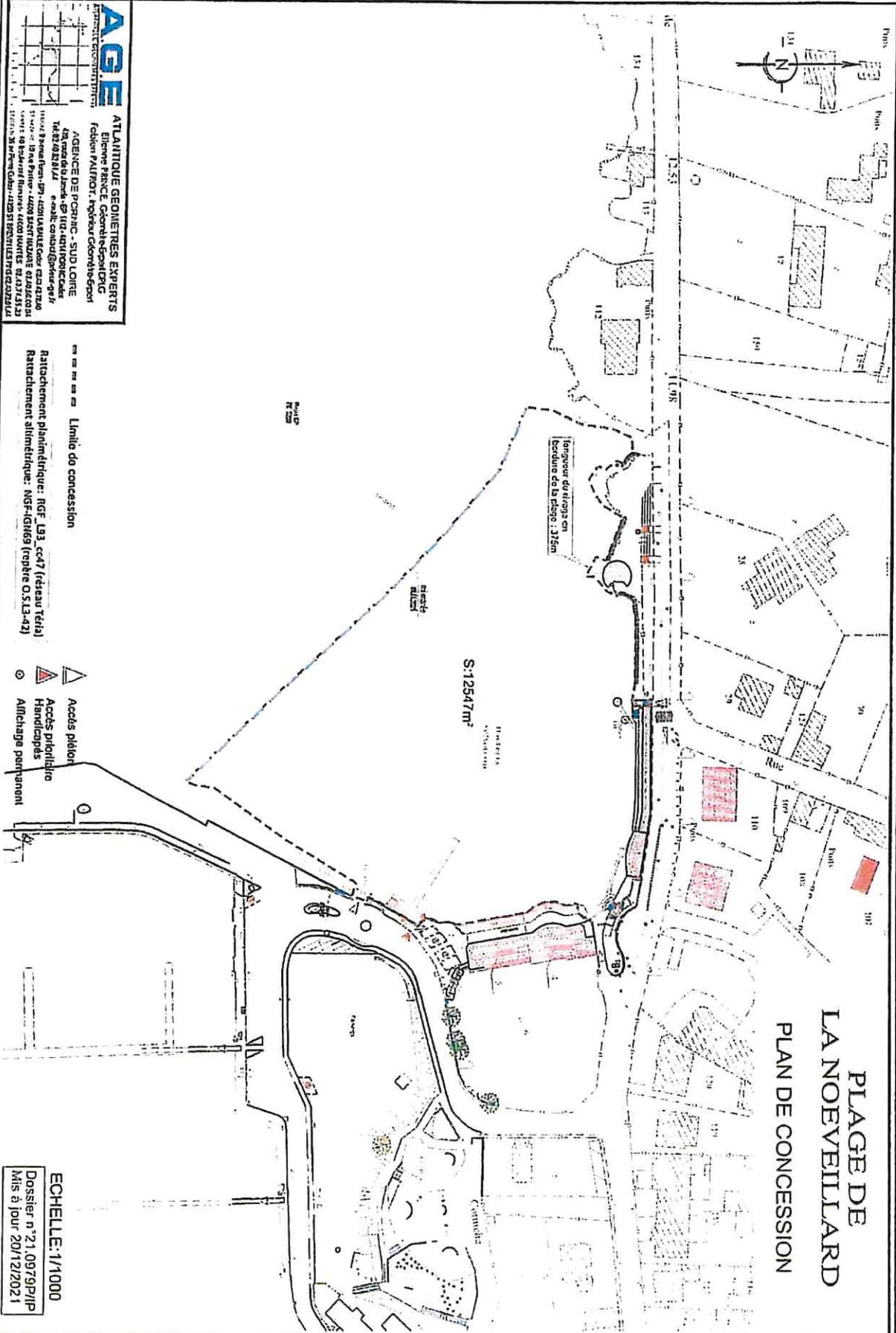
### III- CONDITIONS FINANCIERES

Les investissements prévus devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelles sont exposées en annexe au présent dossier (4 - budget prévisionnel).

### IV- INFORMATION DU PUBLIC

Dispositif matériel d'information joint en annexe (6 – information du public)

# PLAGE DE LA NOVEILLARD PLAN DE CONCESSION



**AGE**  
ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS  
Elienne FRÉCÉ, Géomètre-Expert DFG  
Fabien FAÏROT, Ingénieur Géomètre-Expert

AGENCE DE POIRIC - SUD LOIRE  
48, rue de Jambé - BP 112 - 49100 Poitiers  
Tél 02 47 82 81 44 e-mail: contact@age-experts.fr

110017 3 avenue Jean-Pierre - 42011 LAVALUE-EN-VALE  
110017 11 rue Pierre - 42001 SAINT LAZARE 42001  
110017 10 boulevard François Mitterrand 42001  
110017 31 rue de la République 42001

----- Limite de concession

----- Rattachement planimétrique: RGF L93 cc47 (réseau Tria)

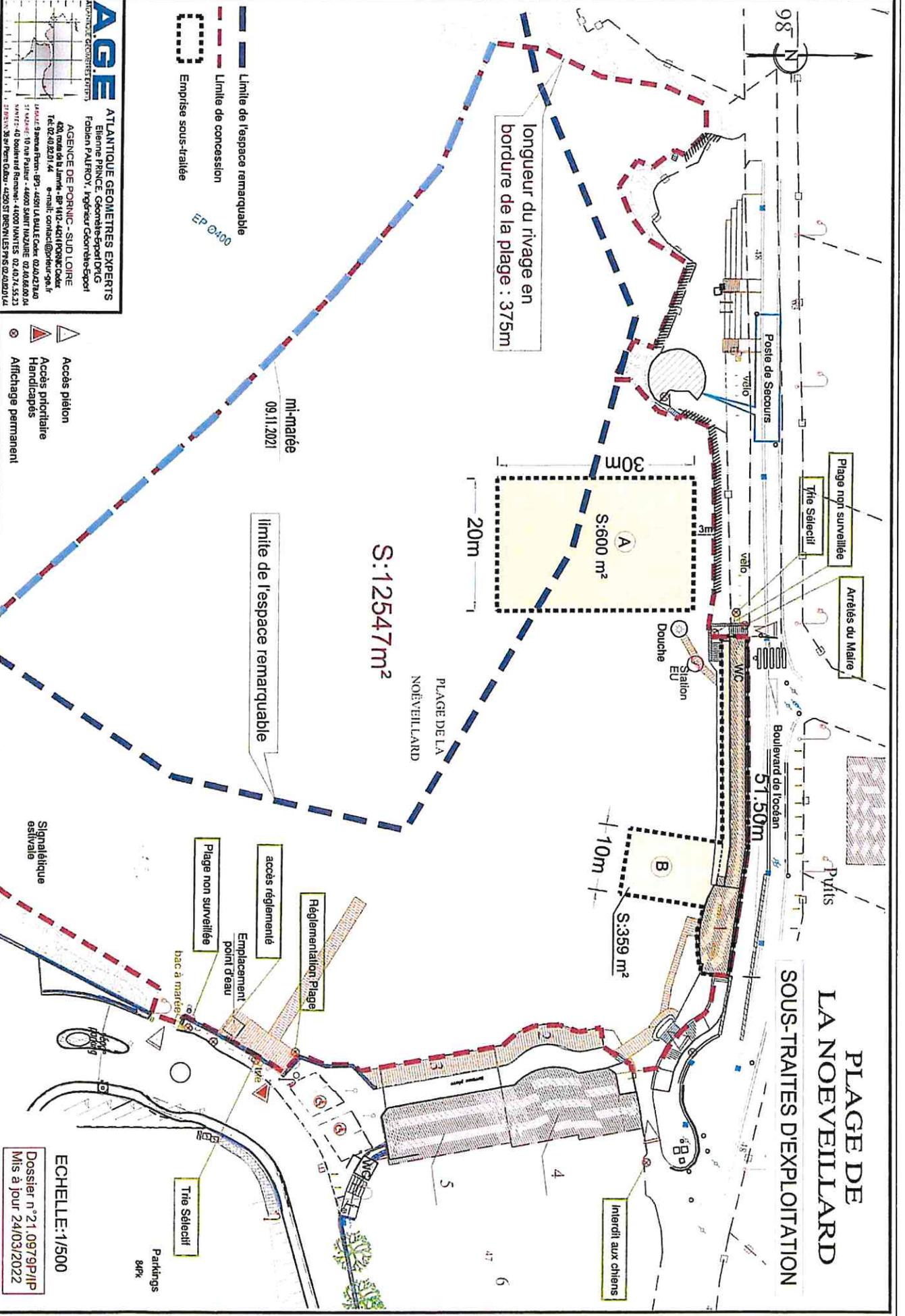
----- Rattachement altimétrique: NGF-IGN69 (cote 0.513-42)

△ Accès piétons  
△ Accès planimétrique  
△ Accès handicapés  
○ Affichage permanent

ECHELLE: 1/1000  
Dossier n° 21.0979P/PP  
Mis à jour 20/12/2021

# PLAGE DE LA NOVEILLARD

## SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION



longueur du rivage en bordure de la plage : 375m

A  
S:600 m<sup>2</sup>  
30m  
20m

S:12547m<sup>2</sup>

B  
S:359 m<sup>2</sup>  
10m

- Limite de l'espace remarquable
- Limite de concession
- Emprise sous-traitée

EP 0400

mi-marée  
09.11.2021

limite de l'espace remarquable

PLAGE DE LA NOVEILLARD

**AGE**  
AGENCE ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS  
AGENCE DE PORNIC - SUD LOIRE  
Etienne FRINCE, Géomètre-Expert DPLG  
Fabien PALFRUY, Ingénieur Géomètre-Expert

400  
Lieu de la commune : 85 - 42110 PORNIC  
Tél: 02 40 20 01 14 e-mail: contact@age-experts.fr

Lieu de la commune : 85 - 45011 LA PALUZE  
Lieu de la commune : 85 - 45011 SAINT NAZAIRE  
Lieu de la commune : 85 - 45011 SAINT NAZAIRE  
Lieu de la commune : 85 - 45011 SAINT NAZAIRE

- Accès piéton
- Accès prioritaire
- Handicapés
- Affichage permanent

Signalétique estivale

ECHELLE: 1/500  
Dossier n° 21.0979P/1P  
Mis à jour 24/03/2022

Parkings  
8Rp

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune de PORNIC

DOSSIER DE  
CONCESSION DE PLAGES



PLAGE DE LA BIROCHERE

## I- DESCRIPTION DU SITE

La plage de la Birochère est située à environ 400 m la plage de la source et 600 m de celle de la Joselière

Accessible depuis la rue de la plage de la Birochère et le chemin côtier, cette crique s'étend sur un linéaire d'env. 187 mètres.

### A- Equipements

Cette plage de quartier dispose d'un parking de 10 emplacements dont une PMR rue de la corniche, 10 emplacements en épis directement aménagés dans la descente vers la plage de la plage et 30 places sur la rue des sylphes.

La plage dispose d'un toilette publique accessible PMR (une unité – structure béton - habillage bois), des poubelles et un point de tri sélectifs. Il permet le stationnement des 2 roues en dehors des voies de circulations.

Une station de relèvement d'eaux usées est également implantée en surplomb de la plage.

Une surveillance de la plage est assurée en juillet et en août par du personnel compétent (SNSM) installé dans un poste de secours situé en surplomb de la plage. Ce poste est raccordé aux réseaux nécessaires à son exploitation (EDF/FT/ EU / AEP).

### B- Accessibilité handicapés

La plage de la Birochère est une crique entourée de parois rocheuses escarpées. La dénivelée entre la rue et la plage ne permet pas d'aménager d'accès pour les personnes à mobilité réduite, répondant aux normes de pente notamment.

Cependant un toilette public automatisé accessible PMR a été installé en 2021

Un dossier « accessibilité » est joint en annexe au présent dossier (5 – accessibilité)

### C- Signalétique

On retrouve sur cette plage et ses abords, les panneaux d'affichage permanent suivants :

- information sur la qualité des eaux
- plan du cheminement piéton côtier.
- Information sur la surveillance et la baignade.
- Un affichage des résultats de l'analyse d'autosurveillance de la qualité des eaux de baignade

## II- SOUS TRAITES D'EXPLOITATION

La Commune de PORNIC propose de sous-concéder un espace pour une activité de location de matériels balnéaires / bar-petite restauration à l'écart des commerces et des activités de la ville.

### A- locations balnéaires / bar-petite restauration – lot 8

Cet emplacement d'une surface d'env. 100m<sup>2</sup> maximum permettrait l'accueil d'une activité de location de matériels balnéaires / bar-petite restauration

Les sous-traitants devront respecter la législation régissant chacune des activités et les installations devront répondre aux normes de sécurité.

L'emplacement sous-traité est raccordable aux réseaux d'électricité et d'eau potable mais pas au réseau d'assainissement. Il pourra être clos par l'exploitant en fonction du projet global. L'emprise de l'ensemble des activités devra respecter les dimensions maxima figurées au plan joint. Les installations devront respecter une charte d'insertion paysagère et s'intégrer au site tant dans les matériaux que dans les couleurs.

L'ensemble des structures sera démontable et démonté en fin de saison pour laisser l'espace à son état initial.

La durée proposée est de 6 mois compris entre le 1er AVRIL et 30 SEPTEMBRE.

## RECAPITULATIF

CARACTERISTIQUE DE LA PLAGE : S : 2402 m<sup>2</sup> | L : 187 ml

LOT	ESPACES SOUS-TRAITES	SURFACE	LINEAIRE	TEMPS D'OCCUPATION
N°8	Activité Balnéaire – restauration et bar	100 m <sup>2</sup>	21 ml	6 mois

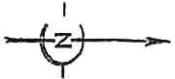
TOTAL	4.2%	11.2%
-------	------	-------

## III- CONDITIONS FINANCIERES

Les investissements prévus devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelles sont exposées en annexe au présent dossier (4 - budget prévisionnel).

## IV- INFORMATION DU PUBLIC

Dispositif matériel d'information joint en annexe (6 – information du public)



11

Plage non surveillée  
Suchets détection canine

Rue  
Plan parcours cyclier  
Réglementation Plage

longueur du rivage en  
bordure de la plage : 187m

Emplacement  
point d'eau  
10m  
11m  
S:100 m<sup>2</sup>  
A

S:2402 m<sup>2</sup>  
mi-mariée  
04.11.2021 12h45

33m  
marée haute  
04.11.2021 17h00

Trio Sécurité  
Arrêts du Maire  
Poste de Secours

**AGE** ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS  
 Agence Géométrique  
 474 route de la Jambe - BP 142 - 44811 Pornic cedex  
 Tél : 02 52 02 20 14 - Email : contact@age-ge.com  
 11 rue de la Poste - 44093 Saint Nazaire cedex 3  
 Tél : 02 51 00 00 00 - Email : contact@age-ge.com

- Limite de concession
- Emprise sous-traitée
- Accès piéton
- Accès prioritaire Handicapés
- Affichage permanent

ECHELLE: 1/500  
 Dossier n°21.0979P/JP  
 En date du 20/12/2021

# PLAGE DE LA BIROCHERE SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION

